

REGLEMENT DU JEU : "TUCHE PAS À MES FRITES !"

avec LA FRITE C'EST LA FÊTE

Article 1 : Société organisatrice

Du 5 au 23 janvier 2016 inclus, la société COMM 2L mandatée par la SAS RYAL Distribution pour sa marque La Frite C'est La Fête ![®], sise au 3 rue Mirabeau, 59370 Mons-en-Barœul – France – Tél. : 03 20 56 31 22 - SIRET : 801 770 00015, organise sur le site Internet www.lafritecestlafete.com un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé "Tuche pas à mes frites !".

Ce jeu est accessible sur www.lafritecestlafete/lestuche2.com, page éphémère rattachée au site internet de La Frite C'est La Fête ![®]: www.lafritecestlafete.com

Il est annoncé :

- par affichettes sur les points de vente du réseau La Frite C'est La Fête ![®]
- sur les sachets sandwich et les sachets bagnat distribués sur les points de vente du réseau La Frite C'est La Fête ![®]
- sur les tracts distribués sur les points de vente du réseau La Frite C'est La Fête ![®]
- sur la page Facebook <http://www.facebook.com/La-Frite-cest-la-Fête>
- sur affiches posées sur les camions circulant sur le réseau La Frite C'est La Fête ![®]

Article 2 : Conditions et modalités de Participation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, soumis à la législation française.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et Corse, et détentrice d'une adresse e-mail.

À l'exclusion :

- du personnel de la société Ryal Distribution, sociétés et concessionnaires,
- des sociétés participant à l'organisation du jeu,
- ainsi qu'aux membres de leur famille (même nom, même adresse).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application de l'opération. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La participation au jeu s'effectue exclusivement via le site www.lafritecestlafete/lestuche2.com

Pour participer au jeu :

- l'internaute doit se connecter, entre le **5 et le 23 janvier 2016 minuit**, au www.lafritecestlafete/lestuche2.com.
- Il est ensuite invité à remplir le formulaire en ligne en renseignant :
 - son nom,
 - son prénom,
 - son adresse postale,
 - son code postal,
 - sa ville,
 - son adresse e-mail,
 - son numéro de téléphone.

Le participant termine son inscription en cochant "J'ai bien pris connaissance du règlement du jeu" (accessible en cliquant sur le bouton "Règlement du jeu" présent sur la page) et en cliquant sur le bouton « S'INSCRIRE ».

- Il accède alors à une seconde page qu'il lui propose de regarder une vidéo extraite du film "Les Tuche 2" et de répondre à une question **pour valider sa participation au tirage au sort.**

- S'il ne répond pas correctement à la question du quizz :
 - Un message lui indique qu'il a fait erreur et il est invité à revoir la vidéo et rejouer.

Le participant termine sa participation en cliquant sur le bouton « VALIDER ».

- Il accède alors à une troisième page qu'il lui propose **une chance de plus** d'être inscrit au tirage au sort en partageant la page www.lafritecestlafete/lestuche2.com sur Facebook.
- S'il possède un compte Facebook valide et qu'il clique sur le bouton "**Partager sur Facebook**":
 - Un message lui indique que sa **deuxième participation** au tirage au sort, qui a lieu à la fin du jeu, a bien été prise en compte.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes, entraînera la nullité de la participation.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 30 janvier 2016 parmi les participants ayant répondu correctement à la question du quiz. Il sera effectué par la société COMM 2L pour déterminer les 400 gagnants d'une place de cinéma pour 2 personnes, ainsi que 400 suppléants.

Article 3 : Valeurs de la dotation

Pour le jeu **tirage au sort**, sont mises en jeu 400 dotations, soit :

400 places de cinéma pour le film Les Tuche 2 pour deux personnes, d'une valeur unitaire de 20,00 euros TTC.

Article 4 : Modification ou annulation du jeu

La société COMM 2L se réserve :

- Le droit d'annuler ou de modifier le déroulement de ce jeu pour des raisons techniques et de mise à jour.
- De remplacer les lots proposés par des lots de nature et valeur équivalentes si des événements le rendent nécessaire.

Article 5 : Publication et remise des lots

Chaque gagnant du **tirage au sort** sera averti par mail et les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet e-mail.

Après retour par e-mail du gagnant, les lots seront envoyés à l'adresse indiquée dans leur formulaire d'inscription au jeu (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail).

Les noms des gagnants seront publiés sur le site www.lafritecestlafete.com.

La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers.

Article 6 : Autorisation du gagnant

Le gagnant autorise la société COMM 2L et RYAL Distribution à utiliser son nom et son prénom dans toutes actions de publi-promotion liées à l'opération sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 7 : Informatique et Libertés

La société COMM 2L et RYAL Distribution sont les seules destinataires des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu : Jeu "Tuche pas à mes frites !" - Comm 2L - 3 rue Mirabeau - 59370 Mons-en-Barœul.

Article 8 : Responsabilité et cas de force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger (même après expiration du jeu) le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, si, pour quelque cause que ce soit, le jeu devait être annulé ou reporté.

Des additifs, ou des modifications nécessaires, à ce règlement peuvent être publiés avant ou pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et publié sur le site internet www.lafritecestlafete.com.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des problèmes inhérents à la communication via le site Internet www.lafritecestlafete.com ou du mauvais acheminement du courrier ou tout autre problème pouvant intervenir pendant toute la durée du jeu.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom ou adresse, il perdra alors le bénéfice de son lot.

En complément, il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Les organisateurs ne sauraient donc être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants via le site www.lafritecestlafete.com.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 9 : Interprétation du règlement

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, son résultat et l'attribution du prix. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu ou liste des gagnants. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque se sera rendu coupable d'une fraude à l'occasion du concours. Le présent règlement sera disponible sur le site Internet www.lafritecestlafete.com et pourra être consulté par tous les participants.

Article 10 : Remboursements de la participation

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais correspondants au temps de jeu sur le site, et du timbre utilisé pour cette demande (tarif lent en vigueur, enveloppe de moins de 20 grammes) sur demande écrite dans un délai d'un mois maximum à partir de la date de clôture du concours, à l'adresse suivante :
COMM 2L – Jeu "Tuche pas à mes frites !" – 3 rue Mirabeau – 59370 Mons-en-Barœul.

Compte tenu de la durée du jeu, la base de remboursement des frais de connexion Internet sera de 0,05 euros la minute x 3 minutes = 0,15 euros TTC.

La demande de remboursement de frais de connexion devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès Internet indiquant le jour et l'heure + minute exacte de connexion. Joindre un RIB ou RIP.

Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ. Le nom mentionné sur le courrier de demande de remboursement devra obligatoirement être le même que celui inscrit sur le RIB. Cette possibilité de remboursement ne s'adresse qu'aux participants qui accèdent au jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel. Ainsi, les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Article 11 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez COMM 2L.

La société organisatrice adressera par mail à titre gratuit le règlement à toute personne qui en fait la demande, conformément à l'article L121-38 du code de la consommation, à l'adresse suivante : contact@comm2l.com